

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE



LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



Novembre 2024

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
CADRAGE DE CETTE PREMIERE ETAPE DE L'ELABORATION BUDGETAIRE	3
▪ CADRE LEGAL	3
▪ OBJECTIFS	3
▪ MODALITES	3
I- LE PROJET DE TERRITOIRE	4
I-1 HABITAT	4
I-2 FONCIER	4
I-3 COHÉSION TERRITORIALE	4
I-4 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	5
I-5 EAU ET ASSAINISSEMENT	6
I-6 GEMAPI	6
I-7 PATRIMOINE BÂTI	6
I-8 VALORISATION DES DECHETS	6
II- CONTEXTE FINANCIER : LE RETABLISSEMENT DES COMPTES PUBLICS	6
II-1 LES IMPOTS DES ENTREPRISES	7
II-2 LES DOTATIONS	7
II-3 LA FISCALITE DES MENAGES	8
II-4 LE FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA (FCTVA)	8
II-5 LA CREATION D'UN FONDS DE PRECAUTION	8
II-6 FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNALE ET COMMUNALE (FPIC)	9
III - EVOLUTION DES DEPENSES DE LA COLLECTIVITE	10
III-1 LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10
III-2 LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (AC)	11
III-3 LE FOND NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES FISCALES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)	11
III-4 LES DEPENSES DE PERSONNEL	11
III-5 L'ENCOURS DE LA DETTE	13
III-6 LA DETTE GARANTIE	20
III-7- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	22
IV - EVOLUTION DES RECETTES DE LA COLLECTIVITE	28
IV-1 LA FISCALITE	28
IV-2 - LES DOTATIONS ET LE FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DES RESSOURCES	29
IV-3- LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)	29
IV-4- LA TAXE GEMAPI	29

PREAMBULE

Ce rapport fixe, sur la base des orientations du projet de territoire ARLYSÈRE 2020-2026, les bases sur lesquelles le budget communautaire 2025 sera construit, et par voie de conséquence les politiques publiques souhaitées par les élus afin de poursuivre l'accompagnement et le développement de la Communauté d'Agglomération ARLYSÈRE.

Par ailleurs, dans le prolongement de la signature du contrat de ville, un pacte financier et fiscal sera soumis au vote de l'assemblée au plus tard le 31 mars 2025.

CADRAGE DE CETTE PREMIERE ETAPE DE L'ELABORATION BUDGETAIRE

▪ CADRE LEGAL

La tenue d'un débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les Régions, les Départements, les communes de plus de 3 500 habitants, les établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

▪ OBJECTIFS

Ce débat permet notamment à l'Assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées dans le Budget primitif, en tenant compte du contexte macroéconomique des finances locales,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- de débattre sur la stratégie financière de la collectivité.

▪ MODALITES

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédents le vote du budget, le Président doit présenter au conseil communautaire un rapport d'orientation budgétaire (ROB) devant donner lieu à un débat d'orientation budgétaire (DOB).

Ce rapport porte sur les orientations budgétaires envisagées :

- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement, incluant notamment les hypothèses d'évolutions retenues pour construire le projet de budget en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et ses communes membres. Il contient aussi les objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur et l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.
- Le contexte économique avec les orientations du projet de loi de finances et les dotations de l'Etat.
- Les engagements pluriannuels envisagés notamment en matière de programmation d'investissement et le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette et le profil visé à la fin de l'exercice concerné.

- La structure des effectifs et son évolution prévisionnelle ainsi que celle des dépenses de personnel, les éléments de rémunération et la durée effective du travail dans la collectivité.
Pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants : un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (volet interne relatif à la politique des ressources humaines de la collectivité sur la question, volet territorial relatif aux politiques publiques de nature à favoriser l'égalité sur son territoire).
Pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants : un rapport sur la situation en matière de développement durable, **éléments inclus dans le rapport d'activité de juin 2024**.

Le ROB permet de faire le point sur les finances de la collectivité, il est utilisé par l'assemblée lors du débat d'orientation budgétaire pour affiner les prévisions. Il doit être envoyé au moins une semaine avant le DOB. Le DOB doit faire l'objet d'une délibération spécifique et être réalisé par l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant l'examen du budget et ne pas avoir lieu lors de la même séance ou le même jour que celle du vote du budget. Il doit se tenir dans un délai suffisant avant le vote du budget pour permettre aux élus de prendre connaissance, raisonnablement en amont, des éléments utiles au vote. La Communauté d'Agglomération Arlysère organise son DOB à l'automne, courant novembre. Le ROB doit être transmis obligatoirement aux communes membres dans un délai de quinze jours après le vote et être mis à disposition du public.

I- LE PROJET DE TERRITOIRE

Le projet de territoire de la Communauté d'agglomération Arlysère s'articule autour de ses grandes compétences et des documents de programmation et de planification structurants, véritables « feuille de route » de l'action publique (PCAET, SCOT, contrat de ville, PCT...).

La Communauté d'agglomération Arlysère poursuit ses actions pour répondre aux besoins de ses habitants : actions qui doivent opérer une accélération pour être à la hauteur des enjeux de développement durable, tout en contenant les dépenses, dans un souci de bonne utilisation des deniers publics.

Le programme d'investissement pluriannuel et le budget 2025 financeront ces grandes actions prioritaires au bénéfice de tous les usagers du territoire, afin d'accompagner les transitions écologiques, économiques et sociales en cours.

I-1 HABITAT

- Poursuivre l'accompagnement des ménages dans leurs projets de rénovation énergétique ;
- Poursuivre le travail engagé visant à améliorer l'accueil des saisonniers.

I-2 FONCIER

Maintenir notre politique d'acquisition en matière de foncier pour :

- Assurer la maîtrise foncière sur le territoire ;
- Répondre aux demandes des professionnels en quête de locaux ;
- Assurer des recettes via des baux à construction ou contrats de location.

I-3 COHÉSION TERRITORIALE

▪ CULTURE

- Poursuivre la mise en œuvre du Projet Culturel de Territoire visant à améliorer l'accès à l'art et la culture pour le plus grand nombre et « entre tous » ;

- Renforcer l'attractivité des équipements culturels (médiathèques, théâtre, cinémas, écoles de musique) par la modernisation des équipements, de l'offre de service et des projets pédagogiques adaptés et de proximité.
- **ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES ET INSERTION DES JEUNES**
Poursuivre les partenariats avec l'ADIE (association pour le droit à l'initiative économique) et la Mission Locale Jeunes afin d'accompagner au mieux les porteurs de projets et soutenir l'insertion des jeunes dans l'accès à la formation et l'emploi.
- **POLITIQUE DE LA VILLE**
Poursuivre les actions visant à renforcer la cohésion sociale, les conditions de vie des habitants et promouvoir un développement durable et inclusif à travers le déploiement et la mise en œuvre du contrat de ville.
- **SMART AGGLO**
Poursuivre les actions engagées permettant l'accès au numérique pour tous, notamment le déploiement de conseillers numériques pour accompagner les usagers dans leurs démarches du quotidien.

I-4 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

- **PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)**
 - Poursuivre les actions entreprises à destination des scolaires ;
 - Poursuivre le partenariat avec l'ASDER, dans le cadre de la convention d'objectifs, permettant l'accompagnement technique des communes sur la réduction de la consommation énergétique ;
 - Poursuivre les actions menées en matière de réduction des consommations au sein des équipements d'ARLYSÈRE ;
 - Poursuivre le développement des énergies alternatives – GNV, photovoltaïque, ENR thermiques - sur notre territoire.
- **DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE**
 - Renforcer l'attractivité des équipements et structures sportifs et de loisirs en facilitant le parcours client et en diversifiant les activités ;
 - Développer le modèle économique de la Halle Olympique, équipement structurant, d'intérêt communautaire, pour accroître l'attractivité du territoire et offrir une offre de loisirs diversifiés aux usagers ;
 - Poursuivre les actions menées dans le cadre du programme Avenir Montagnes Ingénierie (rénovation énergétique de l'immobilier de loisirs et mobilisation des lits froids en station - facilitation du parcours-client sur la thématique de l'itinérance).
- **AGRICULTURE/CIRCUITS COURTS**
 - Poursuivre les actions entreprises dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT 2) ;
 - Poursuivre et développer le programme de sensibilisation à l'agriculture et à une alimentation saine, locale et de qualité.
- **FORET ET BIODIVERSITE**
Mettre en œuvre la charte forestière de territoire finalisée en 2024, et notamment :
 - Poursuivre les actions engagées dans le cadre du dispositif Syl'ACCTES ;
 - Poursuivre les actions engagées sur le foncier forestier privé (bourse foncière, regroupements) ;

- Poursuivre les actions engagées dans le cadre du débardage par câble ;

- **MOBILITES**

Poursuivre les actions engagées en matière de mobilité douce, de covoiturage et autopartage

I-5 EAU ET ASSAINISSEMENT

- Poursuivre notre politique d'harmonisation du prix de l'eau ;
- Poursuivre les actions entreprises en matière d'entretien des réseaux et des ouvrages afin de garantir leur pérennité ;
- Poursuivre les actions mises en œuvre visant à augmenter les taux de rendement de nos réseaux (lutte contre les fuites en particulier) ;
- Poursuivre le travail de maillage de nos réseaux d'eau potable afin de garantir la pérennité de la ressource ;

I-6 GEMAPI

Renforcer notre participation financière visant à donner des moyens complémentaires aux syndicats qui agissent pour notre compte, notamment suite au désengagement de l'État en matière d'entretien des digues ;

I-7 PATRIMOINE BÂTI

Poursuivre notre politique en matière d'entretien et de rénovation de nos bâtiments afin de garantir leur pérennité et limiter les risques de sinistres.

I-8 VALORISATION DES DECHETS

Poursuivre nos actions visant à réduire la production de déchets et favoriser les gestes de tri (collecte biodéchets, compostage, multiplication des plateformes de conteneurs semi-enterrés ou enterrés, optimisation des circuits de collecte, campagnes de communication...)

II- CONTEXTE FINANCIER : LE RETABLISSEMENT DES COMPTES PUBLICS

Le projet de budget national s'inscrit dans un contexte économique dégradé, marqué par un déficit national sans précédent qui « risque » de dépasser 6 % du PIB pour 2024, la dette de la France atteignant 3 228 milliards. Pour pouvoir ramener le déficit à 5 % en 2025, le niveau d'effort demandé en une seule année est inédit. La finalité est de ramener le déficit à 3 % en 2029.

En ce qui concerne l'inflation, elle est prévue à 2,2 % sur 2024, pour revenir à 2 % sur 2025 sachant que les taux d'intérêt des emprunts sont à la baisse.

Le projet de loi de finances a été présenté en conseil des ministres le 10 octobre 2024, l'Assemblée nationale ayant commencé son examen le 21 octobre.

Le gouvernement a pour objectif de diminuer le déficit public à 5 % du PIB pour 2025, en baissant les dépenses publiques de l'Etat de 20 milliards, 15 milliards pour la sécurité sociale et 5 milliards sur les collectivités locales.

Les 5 milliards sont répartis ainsi :

- 3 milliards par mécanisme de résilience d'environ 450 collectivités
- 1,2 milliard sur l'écrêtement de la dynamique de TVA
- 0,8 milliard sur la réduction du FCTVA

II-1 LES IMPOTS DES ENTREPRISES

LA CVAE

Initialement, la CVAE devait disparaître définitivement en 2024 (loi de finances pour 2023) après une réduction de moitié en 2023. L'article 8 du projet de loi de finances pour 2024 recule cette échéance et organise la suppression progressive de la CVAE entre 2024 et 2027.

En 2024, les entreprises soumises au taux de CVAE maximum, c'est-à-dire celles dont le chiffre d'affaires excède 50 millions €, ont vu leur taux maximum de CVAE passer de 0,375% à 0,28%.

Il était prévu de passer à 0,19 % en 2025, puis 0,09 % en 2026 pour être supprimé en 2027.

Le gouvernement envisage de revenir sur cette trajectoire de suppression progressive. Le taux serait maintenu pour 2025, il serait de 0,28 % ce qui permettrait un gain pour l'État de 1,4 milliard d'euros. Le projet de loi de finances 2025 prévoit de repousser la suppression à 2030 et non plus 2027. La suppression est reportée de trois ans pour la supprimer totalement en 2030.

Pour rappel, le 1^{er} janvier 2023, les collectivités locales (communes / EPCI et départements) ne perçoivent plus la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), même si elle n'a pas totalement disparu.

La compensation sera effectuée par la moyenne de la CVAE de 2020 à 2023. Elle sera compensée par une fraction de la TVA.

Cette fraction de TVA sera divisée chaque année en deux parts :

- Une part fixe correspondant à la moyenne des recettes de CVAE des années 2020 à 2023 ;
- Une part correspondant à la dynamique, si elle est positive, de la fraction de TVA calculée au niveau national. Un décret paru au Journal officiel de 29 novembre 2023 précise les règles de répartition, à partir de 2024, de la progression de la TVA affectée aux communes et intercommunalités à fiscalité propre en compensation de la CVAE supprimée. Deux critères de répartition ont été retenus : les valeurs locatives (pour un tiers) et les effectifs employés (pour deux tiers).

L'IMPOT DES SOCIETES

A ceci s'ajoute le retour à la surtaxe de l'impôt des sociétés qui concernerait 400 grandes entreprises :

- De 20,6 % du montant de l'IS pour les sociétés dont le chiffre d'affaires dépasse le milliard d'euros.
- De 41,2 % de l'IS pour les sociétés dont le chiffre d'affaires dépasse les 3 milliards d'euros.

II-2 LES DOTATIONS

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

Parmi les prélèvements sur les recettes de l'Etat affectées aux collectivités territoriales, la DGF resterait stable, elle est maintenue à 27 milliards d'euros pour 2025.

DSU et DSR

Elles seront majorées de 290 millions d'euros, 140 pour la DSU et 150 pour la DSR.

DOTATION DE COMPENSATION DE LA REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (DCRTP)

La DCRTP fait l'objet d'une minoration.

II-3 LA FISCALITE DES MENAGES

REFORME DE LA TAXE D'HABITATION

Nous rappelons que la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales a abouti en 2023. Cette réforme a impacté le financement des collectivités.

Pour compenser cette perte il a été prévu le versement d'une fraction du produit net de la TVA pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre avec une dynamique annuelle de la fraction de TVA perçue. Cette dynamique est égale à la dynamique nationale de cet impôt constatée entre l'année en cours (N) et l'année précédente (N-1). Le montant de TVA versé à la collectivité évolue donc annuellement dans les mêmes proportions que la TVA nationale.

Dès février 2022, les services de la DGFIP ont appliqué la prévision de TVA 2022 associée à la loi de finances initiale pour 2022.

Deux ajustements sont réalisés :

- le premier au bénéfice des collectivités en octobre N ;
- le second est effectué au premier trimestre N+1, au vu de l'exécution définitive de l'année N.

Pour 2025, le projet de loi de finances prévoit une reprise de la dynamique de la TVA de l'ordre de 1,2 milliard d'euros pour les collectivités.

LA TAXE FONCIERE ET LA TAXE D'HABITATION (sur les résidences secondaires)

Les bases de la TF et de la TH sont revalorisées chaque année selon une formule qui prend en compte l'inflation.

Pour l'année 2024, les bases fiscales ont été augmentée de 3,9 %.

Pour l'année 2025, l'inflation prévisionnelle est de 2 %, ce qui risque d'avoir une augmentation identique des bases fiscales.

REDEVANCE EAU/ASSAINISSEMENT

Les redevances de « pollution de l'eau d'origine domestique » et de « modernisation des réseaux de collecte » disparaissent et laissent place à trois nouvelles redevances :

- La consommation en eau potable (abonnés et industriels).
- La performance des réseaux d'eau potable (collectivités).
- La performance des systèmes d'assainissement (collectivités).

II-4 LE FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA (FCTVA)

Il serait procédé à un abaissement du taux de 16,404 % à 14,85 %, dès 2025.

II-5 LA CREATION D'UN FONDS DE PRECAUTION

Ce fonds sera calculé en fonction des impositions versées aux communes, il impactera les collectivités dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros. Le maximum sera de 2 % des recettes de fonctionnement.

Pour 2025, il s'agit des 3 milliards d'euros prévus par le mécanisme de résilience.

II-6 FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNALE ET COMMUNALE (FPIC)

Le nouveau mode de calcul de l'effort fiscal agrégé (loi de finances 2021 et 2022) commencera à produire ses effets en 2024.

Pour rappel, le FPIC de droit commun pour 2024 était de 566 227 €, recalculé selon le mode de répartition libre à 592 624 €.

Pour l'année 2025, le FPIC inscrit est de 660 000 € (en vue des 3 milliards du mécanisme de résilience).

Trajectoire budgétaire selon le Projet de Loi de Finances 2025

- **La Dotation d'Intercommunalité (DGF) :** constante par rapport à 2024 (-995 €)
- **La Dotation de compensation (DGF) :** constante par rapport à 2024
- **La Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle :** il est prévu une minoration, on appliquera - 2 %, soit 2 411 560 €
- **La fiscalité :**
 - Pour la CVAE : légère baisse du montant connu à ce jour, soit 5 000 000 €
 - Pour la CFE, augmentation de 2 %,
 - Pour la Taxe foncière sur le bâti, augmentation de 2 %.
 - Pour la fraction de TVA de la TH, constante par rapport à 2024, soit 8 086 000 €
 - Pour la taxe d'habitation, légère baisse suite à la diminution entre 2023 et 2024.
- **Le Fonds de péréquation Intercommunal et communal (FPIC) :** augmentation par rapport à 2024 : 660 000 €.

III - EVOLUTION DES DEPENSES DE LA COLLECTIVITE

La lettre de cadrage du budget a été envoyée par le service finances à l'ensemble des services le 05 juillet 2025 pour une saisie des premières demandes la semaine du 05 septembre 2024.

Les services ont étudié les dépenses et les recettes pendant l'été.

Les premiers arbitrages ont été réalisés avant la présentation à la commission finances du 22 octobre 2024. Au vu du projet de loi de finances, il a été demandé aux services de baisser leurs demandes de 5 % le lundi 14 octobre 2024. Les chiffres seront encore affinés avant le vote définitif du budget le 19 décembre 2024.

III-1 LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

La collectivité continue ses efforts collectifs de maîtrise des dépenses. Cependant, l'année 2024 a été marquée par le remboursement de nombreuses factures des années passées dont l'agglomération n'avait pas connaissance.

Concernant le 012, l'année 2025 comprend la mise en place des titres restaurant pour un montant net de 225 432 € pour l'ensemble des budgets. Cette somme sera doublée sur le 012 (achats des titres) mais compensée par une recette au 013 (participation des agents par prélèvements).

Évolution des dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal entre le budget voté en 2021 (hors BS et DM) et le montant voté au BP 2024 :

		2021	2022	2023	2024	Variation 2021-2024
Fonctionnement	Dépenses réelles votées BP	61 967 910 €	62 541 512 €	66 121 559 €	68 735 620 €	10,92%
	Recettes réelles votées BP	65 710 422 €	64 824 962 €	67 729 450 €	71 047 440 €	8,12%

Lors de la préparation du DOB 2025, les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 71 955 040 € et les recettes réelles de fonctionnement à 74 599 339 €. Les amortissements (opérations d'ordre) sont estimés à 2 432 000 € en dépenses de fonctionnement et à 680 604 € en recettes de fonctionnement.

Evolution des dépenses et recettes aux comptes administratifs du BP entre 2021 et 2023 :

		2021	2022	2023	Variation 2021-2023
Fonctionnement	Dépenses réelles CA	60 448 828,27 €	60 538 905,63 €	64 494 906,36 €	6,69%
	Recettes réelles CA	65 159 614,40 €	68 400 929,50 €	72 420 902,37 €	11,14%

		2021	2022	2023	Variation 2021-2023
Investissements	Dépenses réelles CA	6 527 312,21 €	5 483 303,69 €	19 008 885,95 €	191%
	Recettes réelles CA	6 950 136,83 €	3 825 946,69 €	2 093 366,75 €	-70%

Sur l'année 2023, il y a une forte augmentation des investissements :

- Chapitre 27, lié aux emprunts accordés par le budget principal aux budgets eau et assainissement pour un total de 7 000 000 €, une avance au budget du CIAS pour rembourser la TVA de 1 999 050 € (avance qui devrait être remboursée en 2024), pour le reste il s'agit de consignations qui repasseront au 21 si l'achat aboutit.

- Le 2111 et le 2115 (achat de terrains) atteignent 3 813 910 € en 2023.
- Les investissements du service déchets représentent environ 1 099 000 € de dépenses d'investissement sur la même année.
- Les subventions d'investissement aux budgets annexes correspondent à 608 338 €.
- Il y a également 896 943 € de régularisation d'écritures du passé (en collaboration avec le SGC).

III-2 LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (AC)

A ce stade de la préparation budgétaire, le montant inscrit est celui des attributions de compensation provisoires votées le 27 juin 2024, modifié des montants évalués du retour de la consultance architecturale aux communes.

Le montant inscrit aux AC est de 27 342 000 €.

III-3 LE FOND NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES FISCALES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

Il est rappelé que le Fond National de Péréquation des ressources fiscales Intercommunales et Communales (FPIC) va être impacté par le fonds de précaution.

A la vue de ces possibles impacts, il a été décidé de passer le FPIC à 660 000 €.

Par délibération n°73 du 26 septembre 2024, la Communauté d'Agglomération décidait d'une répartition libre ramenant le montant du FPIC de l'Agglomération à **592 624 €**.

III-4 LES DEPENSES DE PERSONNEL

- **Structure des effectifs :**

Annexe 1

Dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées

Une augmentation du coût des dépenses de personnel de 1,5% est constatée liée au GVT (Glissement Vieillesse technicité) généralement compris entre 1 et 2%.

Annexe 2

La durée effective du travail

Par délibération en date du 16 décembre 2021, la Communauté d'Agglomération a adopté son protocole relatif au temps de travail avec un objectif de cadrage réglementaire et d'harmonisation.

Les règles communes destinées à l'ensemble des services et des agents de la collectivité en matière d'organisation et de gestion du temps de travail ont été définies.

Depuis, des projets de service sont venus préciser des fonctionnements et organisations particuliers.

En parallèle, le logiciel de gestion du temps de travail, demandé par la Chambre Régionale des Comptes est déployé de façon progressive dans l'ensemble des services depuis le 1er janvier 2024.

Il permet le suivi :

De la réalisation des 1607 heures,

Des congés annuels et autorisations d'absence,

La gestion automatisée des HS sera finalisée via KELIO en 2025.

Par ailleurs, une évolution du protocole de temps de travail a été mise en œuvre pour les cadres de direction. Depuis le 1er octobre, ils peuvent bénéficier du forfait jour, les dotant de 23 jours d'ARTT annuels en lien avec des missions nécessitant un dépassement important des 1607 heures auxquelles ils sont soumis.

▪ **Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget :**

La Communauté d'Agglomération ne prévoit pas d'augmentation significative de ses effectifs.

Une réflexion systématique autour de l'organisation des services est menée lors d'une mobilité externe ou d'un départ en retraite afin de garantir une gestion optimale des effectifs qui sont constants comparativement à 2023.

Concernant les dépenses de personnel, au-delà de l'augmentation liée au GVT, la Communauté d'Agglomération a mis en place son régime indemnitaire par délibération en date du 30 juin 2022, composé :

D'une part fixe : indemnité attachée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE), liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle,

D'une part variable : complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

En 2024, les dépenses de personnel ont été affectées par :

- L'attribution de 5 points d'Indice Majoré au 1er janvier,
- L'augmentation de 1% de la cotisation patronale de la CNRACL au 1er janvier,
- L'augmentation de 0,12% de la cotisation vieillesse pour les agents IRCANTEC au 1er janvier,
- L'augmentation de 2% de la valeur du SMIC au 1er novembre.

En 2023 la collectivité avait statué favorablement sur la mise en œuvre de la prime relative au pouvoir d'achat. Les agents ont pu en bénéficier début 2024.

La Communauté d'Agglomération a validé la dotation, pour ces agents, de titres restaurant avec un budget prévisionnel de 225 000 euros. La mise en concurrence a été réalisée via le Centre de Gestion de la Savoie et répond à un ensemble de critères validé par le conseil communautaire.

▪ **Egalité professionnelle homme/femme**

L'égalité professionnelle doit permettre aux femmes et aux hommes de bénéficier d'un traitement égal en matière d'accès à l'emploi, d'accès à la formation professionnelle, de qualification, de classification, de promotion, de rémunération et de conditions de travail.

Cette définition s'appuie sur deux principes fondamentaux :

L'égalité des droits entre femmes et hommes, impliquant la non-discrimination entre les agents en raison de leur sexe (de manière directe ou indirecte)

L'égalité des chances visant à remédier par des mesures concrètes aux inégalités qui peuvent être rencontrées par les femmes dans le domaine professionnel

Pour parler d'égalité femmes hommes, il est indispensable de s'appuyer sur des indicateurs précis : les effectifs, les catégories, les filières, le recrutement... présentés ci-après.

Annexes 3 et 4

III-5 L'ENCOURS DE LA DETTE

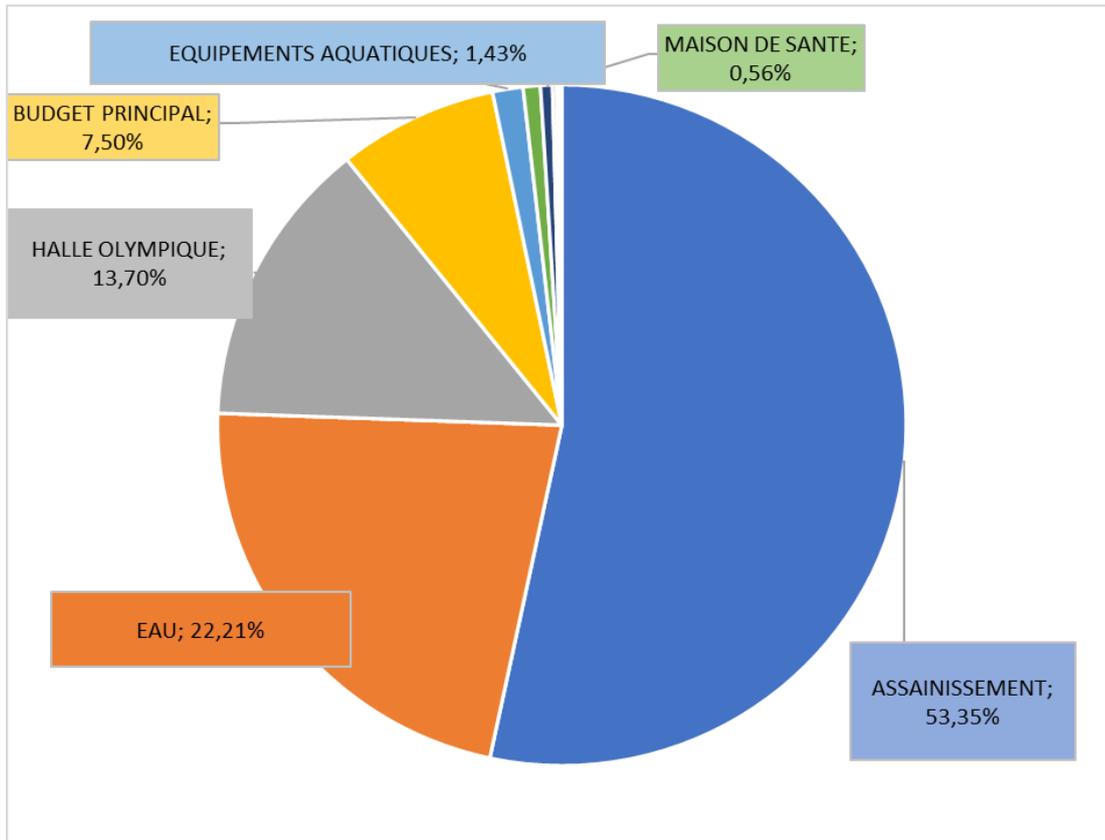
Au 1^{er} janvier 2025 (données au 18/10/2024), l'encours de la dette est de 51 920 026.16 € pour 118 emprunts dont 9 emprunts du BP aux autres budgets/régies à autonomie financière (capital de 7 619 965.10 €).

Il est à noter que dans le total des emprunts figurent les avances du BP aux budgets annexes ou régies à autonomie financières :

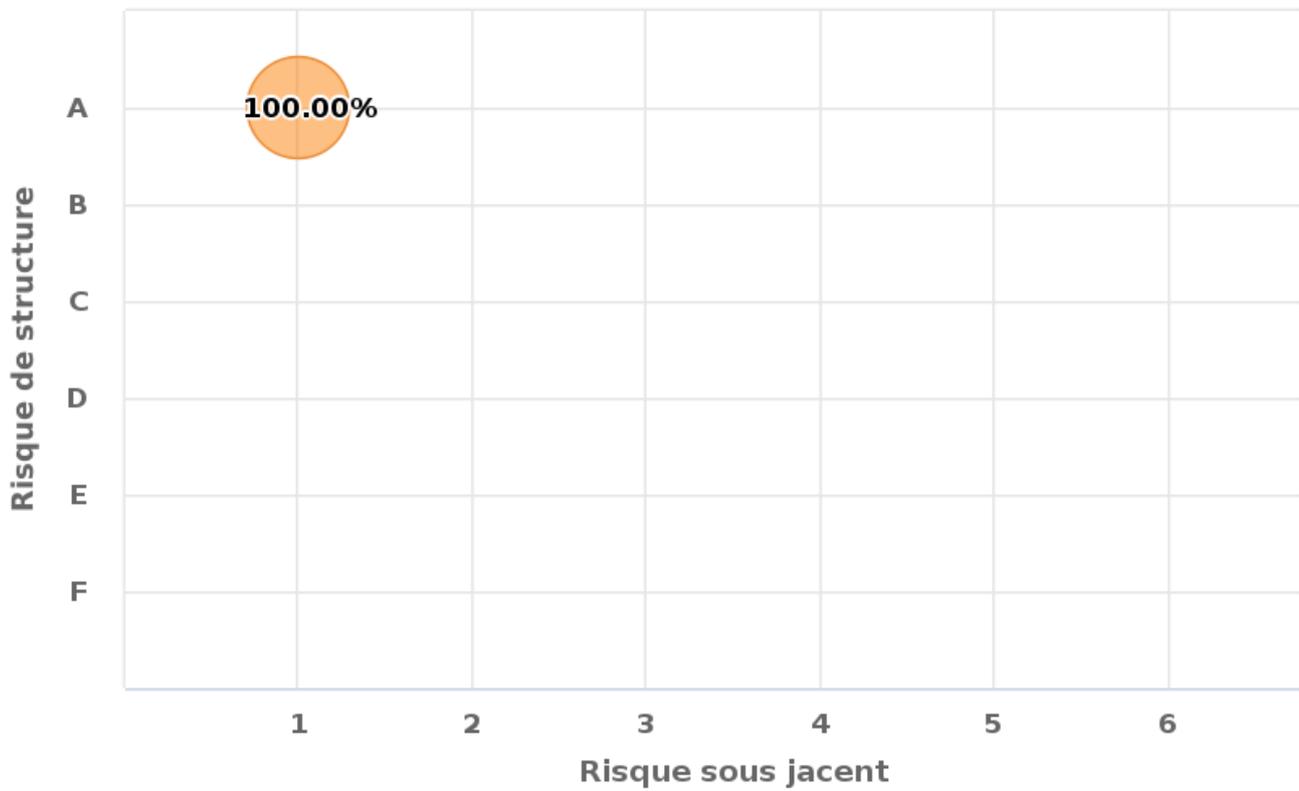
Prêteur	Réf Client	Montant emprunté	CRD	Annuité totale	En Intérêts	En Capital
BP à TETRAPOLE	1120	768 000,00 EUR		79 000,00 EUR	- EUR	79 000,00 EUR
BP aux LAVANCHES	1121	200 000,00 EUR	80 000,00 EUR	40 000,00 EUR	- EUR	40 000,00 EUR
BP aux EQUIPEMENTS AQUATIQUES	1127	203 800,00 EUR	30 000,00 EUR	5 000,00 EUR	- EUR	5 000,00 EUR
BP à STATION SERVICE	23	83 000,00 EUR	31 143,81 EUR	6 703,62 EUR	923,11 EUR	5 780,51 EUR
BP aux LAVANCHES	47	360 000,00 EUR	228 821,29 EUR	36 000,00 EUR	- EUR	36 000,00 EUR
BP à l'EAU	Autre-3M	3 000 000,00 EUR	2 850 000,00 EUR	150 000,00 EUR	- EUR	150 000,00 EUR
BP à la MAISON DE SANTE	Avance-350 000€	350 000,00 EUR	290 000,00 EUR	30 000,00 EUR	- EUR	30 000,00 EUR
BP à l'ASSAINISSEMENT	Avance-4M	4 000 000,00 EUR	4 000 000,00 EUR			
BP aux LAVANCHES	Avance BP au BA Les lavanches	110 000,00 EUR	110 000,00 EUR			
	TOTAL	9 074 800,00 EUR	7 619 965,10 EUR	346 703,62 EUR	923,11 EUR	345 780,51 EUR

Répartition de la dette par budget au 31/12/2024

	CRD 31/12/2024
ASSAINISSEMENT	27 701 616,37 €
EAU	11 529 306,19 €
HALLE OLYMPIQUE	7 115 019,23 €
BUDGET PRINCIPAL	3 895 810,48 €
EQUIPEMENTS AQUATIQUES	744 121,25 €
LAVANCHES	418 821,29 €
MAISON DE SANTE	290 000,00 €
TETRAPOLE	99 613,30 €
TRANSPORT	53 349,45 €
AERODROME	41 224,79 €
STATION SERVICE	31 143,81 €
TOTAL	51 920 026,16 €



Tous les emprunts sont classés A1 dans la charte de Gissler (taux fixes ou variables simples (EURIBOR + marge, Livret A + marge). Le risque est faible.

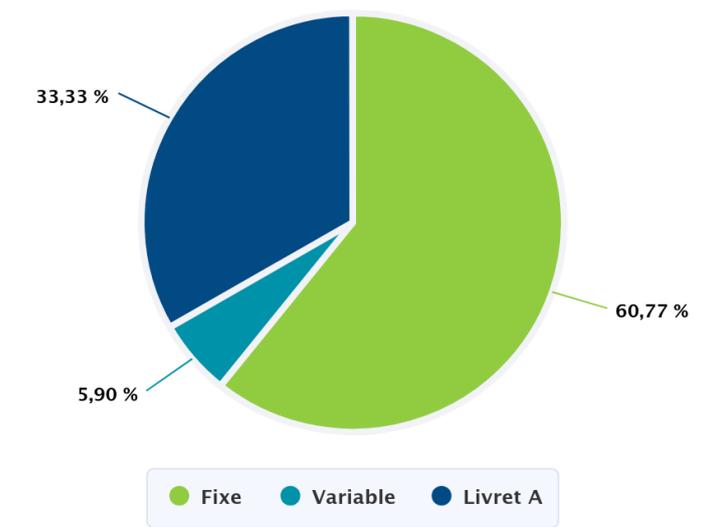


La dette est pour 60.77 % à taux fixe :

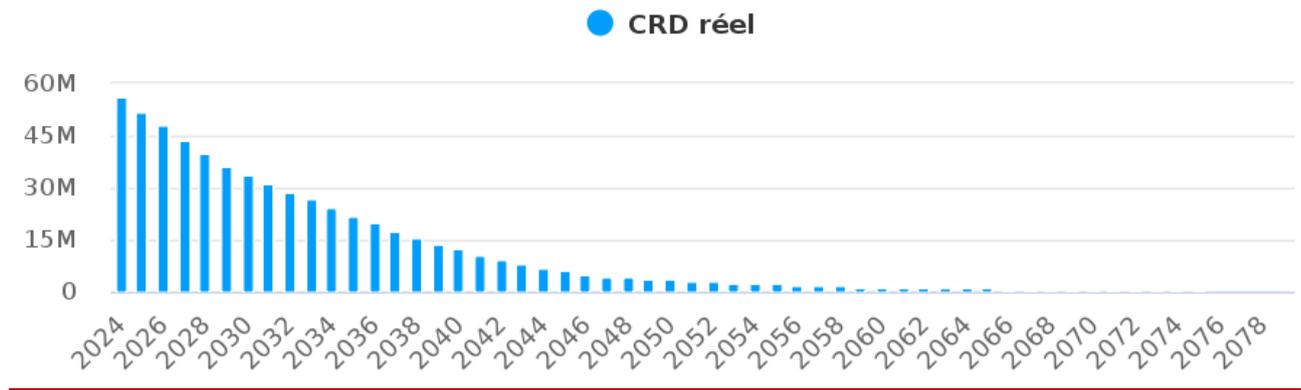
Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	31 550 350 €	60,77%	2,02%
Variable	3 062 650 €	5,90%	4,55%
Livret A	17 307 026 €	33,33%	3,94%
Ensemble des risques	51 920 026 €	100,00%	2,81%

État généré au 31/12/2024



Evolution du CRD de l'ensemble de la dette :



Evolution du CRD des 4 budgets les plus endettés :

- Le Budget principal

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Amortissement CT	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2024	4 518 118,36 €	622 307,88 €	0,00 €	94 871,14 €	717 179,02 €	3 895 810,48 €
2025	3 895 810,48 €	635 036,86 €	0,00 €	71 938,57 €	706 975,43 €	3 260 773,62 €
2026	3 260 773,62 €	554 329,87 €	0,00 €	51 530,83 €	605 860,70 €	2 706 443,75 €
2027	2 706 443,75 €	516 445,14 €	0,00 €	35 595,73 €	552 040,87 €	2 189 998,61 €
2028	2 189 998,61 €	353 140,47 €	0,00 €	22 822,25 €	375 962,72 €	1 836 858,14 €
2029	1 836 858,14 €	308 449,00 €	0,00 €	17 601,48 €	326 050,48 €	1 528 409,14 €
2030	1 528 409,14 €	261 529,67 €	0,00 €	13 171,51 €	274 701,18 €	1 266 879,47 €
2031	1 266 879,47 €	119 111,56 €	0,00 €	10 661,32 €	129 772,88 €	1 147 767,91 €
2032	1 147 767,91 €	110 340,43 €	0,00 €	9 626,25 €	119 966,68 €	1 037 427,48 €
2033	1 037 427,48 €	111 303,53 €	0,00 €	8 663,15 €	119 966,68 €	926 123,95 €
2034	926 123,95 €	112 275,03 €	0,00 €	7 691,65 €	119 966,68 €	813 848,92 €
2035	813 848,92 €	113 255,03 €	0,00 €	6 711,65 €	119 966,68 €	700 593,89 €
2036	700 593,89 €	114 243,57 €	0,00 €	5 723,11 €	119 966,68 €	586 350,32 €
2037	586 350,32 €	115 240,73 €	0,00 €	4 725,95 €	119 966,68 €	471 109,59 €
2038	471 109,59 €	116 246,60 €	0,00 €	3 720,08 €	119 966,68 €	354 862,99 €
2039	354 862,99 €	117 261,25 €	0,00 €	2 705,43 €	119 966,68 €	237 601,74 €
2040	237 601,74 €	118 284,75 €	0,00 €	1 681,93 €	119 966,68 €	119 316,99 €
2041	119 316,99 €	119 316,99 €	0,00 €	649,69 €	119 966,68 €	0,00 €

- La Régie à autonomie Financière EAU

	CRD début d'exercice	Capital amorti	ortissement CT	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2024	12 442 815,77 €	913 509,60 €	0,00 €	237 176,35 €	1 150 685,91 €	11 529 306,19 €
2025	11 529 306,19 €	914 116,77 €	0,00 €	212 429,69 €	1 126 546,45 €	10 615 189,43 €
2026	10 615 189,43 €	895 739,84 €	0,00 €	183 877,81 €	1 079 617,63 €	9 719 449,60 €
2027	9 719 449,60 €	908 874,70 €	0,00 €	159 494,50 €	1 068 369,20 €	8 810 574,90 €
2028	8 810 574,90 €	815 194,59 €	0,00 €	136 916,21 €	952 110,80 €	7 995 380,31 €
2029	7 995 380,31 €	748 508,54 €	0,00 €	119 462,08 €	867 970,62 €	7 246 871,77 €
2030	7 246 871,77 €	726 785,33 €	0,00 €	103 788,52 €	830 573,85 €	6 520 086,44 €
2031	6 520 086,44 €	658 880,77 €	0,00 €	90 801,70 €	749 682,47 €	5 861 205,67 €
2032	5 861 205,67 €	594 735,39 €	0,00 €	78 247,83 €	672 983,22 €	5 266 470,28 €
2033	5 266 470,28 €	550 279,33 €	0,00 €	66 782,73 €	617 062,06 €	4 716 190,95 €
2034	4 716 190,95 €	548 517,49 €	0,00 €	56 128,43 €	604 645,92 €	4 167 673,46 €
2035	4 167 673,46 €	548 781,95 €	0,00 €	45 340,54 €	594 122,49 €	3 618 891,51 €
2036	3 618 891,51 €	478 624,70 €	0,00 €	34 494,81 €	513 119,51 €	3 140 266,81 €
2037	3 140 266,81 €	445 195,36 €	0,00 €	26 064,03 €	471 259,39 €	2 695 071,45 €
2038	2 695 071,45 €	385 212,57 €	0,00 €	18 631,10 €	403 843,67 €	2 309 858,88 €
2039	2 309 858,88 €	318 932,55 €	0,00 €	14 014,18 €	332 946,73 €	1 990 926,33 €
2040	1 990 926,33 €	318 524,48 €	0,00 €	11 926,53 €	330 451,01 €	1 672 401,85 €
2041	1 672 401,85 €	299 528,76 €	0,00 €	9 795,92 €	309 324,68 €	1 372 873,09 €
2042	1 372 873,09 €	283 978,19 €	0,00 €	8 286,40 €	292 264,59 €	1 088 894,90 €
2043	1 088 894,90 €	271 390,52 €	0,00 €	6 968,05 €	278 358,57 €	817 504,38 €
2044	817 504,38 €	121 390,52 €	0,00 €	5 808,68 €	127 199,20 €	696 113,86 €
2045	696 113,86 €	121 390,52 €	0,00 €	4 649,31 €	126 039,83 €	574 723,34 €
2046	574 723,34 €	121 390,35 €	0,00 €	3 478,28 €	124 868,63 €	453 332,99 €
2047	453 332,99 €	106 666,68 €	0,00 €	2 521,33 €	109 188,01 €	346 666,31 €
2048	346 666,31 €	106 666,68 €	0,00 €	1 870,67 €	108 537,35 €	239 999,63 €
2049	239 999,63 €	106 666,68 €	0,00 €	1 220,00 €	107 886,68 €	133 332,95 €
2050	133 332,95 €	106 666,68 €	0,00 €	569,33 €	107 236,01 €	26 666,27 €
2051	26 666,27 €	26 666,27 €	0,00 €	40,67 €	26 706,94 €	0,00 €

- Régie à autonomie Financière ASSAINISSEMENT

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Amortissement CT	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2024	29 619 078,43 €	1 917 462,08 €	0,00 €	903 569,20 €	2 821 031,24 €	27 701 616,37 €
2025	27 701 616,37 €	1 959 372,08 €	0,00 €	791 253,67 €	2 750 625,74 €	25 742 244,30 €
2026	25 742 244,30 €	1 965 283,91 €	0,00 €	618 493,02 €	2 583 776,91 €	23 776 960,40 €
2027	23 776 960,40 €	2 168 140,55 €	0,00 €	542 202,13 €	2 710 342,68 €	21 608 819,85 €
2028	21 608 819,85 €	1 538 549,73 €	0,00 €	494 352,58 €	2 032 902,31 €	20 070 270,12 €
2029	20 070 270,12 €	1 189 842,55 €	0,00 €	475 858,51 €	1 665 701,06 €	18 880 427,57 €
2030	18 880 427,57 €	1 195 192,29 €	0,00 €	455 688,40 €	1 650 880,69 €	17 685 235,28 €
2031	17 685 235,28 €	1 214 385,56 €	0,00 €	436 451,40 €	1 650 836,96 €	16 470 849,72 €
2032	16 470 849,72 €	1 221 170,32 €	0,00 €	412 251,01 €	1 633 421,33 €	15 249 679,40 €
2033	15 249 679,40 €	1 234 023,68 €	0,00 €	385 367,75 €	1 619 391,43 €	14 015 655,72 €
2034	14 015 655,72 €	1 254 237,96 €	0,00 €	359 890,23 €	1 614 128,19 €	12 761 417,76 €
2035	12 761 417,76 €	1 275 079,27 €	0,00 €	328 670,02 €	1 603 749,29 €	11 486 338,49 €
2036	11 486 338,49 €	1 284 018,37 €	0,00 €	297 916,56 €	1 581 934,93 €	10 202 320,12 €
2037	10 202 320,12 €	989 070,97 €	0,00 €	266 658,53 €	1 255 729,50 €	9 213 249,15 €
2038	9 213 249,15 €	725 512,77 €	0,00 €	245 325,90 €	970 838,67 €	8 487 736,38 €
2039	8 487 736,38 €	724 464,11 €	0,00 €	226 862,34 €	951 326,45 €	7 763 272,27 €
2040	7 763 272,27 €	708 410,82 €	0,00 €	207 738,32 €	916 149,14 €	7 054 861,45 €
2041	7 054 861,45 €	635 662,91 €	0,00 €	186 114,12 €	821 777,03 €	6 419 198,54 €
2042	6 419 198,54 €	490 835,97 €	0,00 €	171 948,57 €	662 784,54 €	5 928 362,57 €
2043	5 928 362,57 €	491 971,16 €	0,00 €	162 738,09 €	654 709,25 €	5 436 391,41 €
2044	5 436 391,41 €	461 729,08 €	0,00 €	153 483,33 €	615 212,41 €	4 974 662,33 €
2045	4 974 662,33 €	461 729,08 €	0,00 €	144 763,52 €	606 492,60 €	4 512 933,25 €
2046	4 512 933,25 €	461 728,90 €	0,00 €	130 795,63 €	592 524,53 €	4 051 204,35 €
2047	4 051 204,35 €	247 005,20 €	0,00 €	121 973,68 €	368 978,88 €	3 804 199,15 €
2048	3 804 199,15 €	247 005,20 €	0,00 €	114 823,85 €	361 829,05 €	3 557 193,95 €
2049	3 557 193,95 €	247 005,20 €	0,00 €	107 674,04 €	354 679,24 €	3 310 188,75 €
2050	3 310 188,75 €	247 005,20 €	0,00 €	100 524,22 €	347 529,42 €	3 063 183,55 €
2051	3 063 183,55 €	222 005,61 €	0,00 €	91 463,02 €	313 468,63 €	2 841 177,94 €
2052	2 841 177,94 €	213 671,88 €	0,00 €	83 755,11 €	297 426,99 €	2 627 506,06 €
2053	2 627 506,06 €	213 671,88 €	0,00 €	77 017,24 €	290 689,12 €	2 413 834,18 €
2054	2 413 834,18 €	197 167,98 €	0,00 €	71 983,17 €	269 151,15 €	2 216 666,20 €
2055	2 216 666,20 €	191 666,68 €	0,00 €	66 420,84 €	258 087,52 €	2 024 999,52 €
2056	2 024 999,52 €	191 666,68 €	0,00 €	60 191,72 €	251 858,40 €	1 833 332,84 €
2057	1 833 332,84 €	191 666,68 €	0,00 €	53 962,58 €	245 629,26 €	1 641 666,16 €
2058	1 641 666,16 €	191 666,68 €	0,00 €	47 733,43 €	239 400,11 €	1 449 999,48 €
2059	1 449 999,48 €	116 666,68 €	0,00 €	42 153,93 €	158 820,61 €	1 333 332,80 €
2060	1 333 332,80 €	66 666,68 €	0,00 €	39 455,70 €	106 122,38 €	1 266 666,12 €
2061	1 266 666,12 €	66 666,68 €	0,00 €	37 445,22 €	104 111,90 €	1 199 999,44 €
2062	1 199 999,44 €	66 666,68 €	0,00 €	35 434,74 €	102 101,42 €	1 133 332,76 €
2063	1 133 332,76 €	66 666,68 €	0,00 €	33 424,26 €	100 090,94 €	1 066 666,08 €
2064	1 066 666,08 €	66 666,68 €	0,00 €	31 413,77 €	98 080,45 €	999 999,40 €
2065	999 999,40 €	66 666,68 €	0,00 €	29 403,28 €	96 069,96 €	933 332,72 €
2066	933 332,72 €	66 666,68 €	0,00 €	27 392,80 €	94 059,48 €	866 666,04 €
2067	866 666,04 €	66 666,68 €	0,00 €	25 382,32 €	92 049,00 €	799 999,36 €
2068	799 999,36 €	66 666,68 €	0,00 €	23 371,84 €	90 038,52 €	733 332,68 €
2069	733 332,68 €	66 666,68 €	0,00 €	21 361,36 €	88 028,04 €	666 666,00 €
2070	666 666,00 €	66 666,68 €	0,00 €	19 350,88 €	86 017,56 €	599 999,32 €
2071	599 999,32 €	66 666,68 €	0,00 €	17 340,39 €	84 007,07 €	533 332,64 €
2072	533 332,64 €	66 666,68 €	0,00 €	15 329,90 €	81 996,58 €	466 665,96 €
2073	466 665,96 €	66 666,68 €	0,00 €	13 319,42 €	79 986,10 €	399 999,28 €
2074	399 999,28 €	66 666,68 €	0,00 €	11 308,94 €	77 975,62 €	333 332,60 €
2075	333 332,60 €	66 666,68 €	0,00 €	9 298,46 €	75 965,14 €	266 665,92 €
2076	266 665,92 €	66 666,68 €	0,00 €	7 287,98 €	73 954,66 €	199 999,24 €
2077	199 999,24 €	66 666,68 €	0,00 €	5 277,50 €	71 944,18 €	133 332,56 €
2078	133 332,56 €	66 666,68 €	0,00 €	3 267,02 €	69 933,70 €	66 665,88 €
2079	66 665,88 €	66 665,88 €	0,00 €	1 256,52 €	67 922,40 €	0,00 €

- Le Budget annexe Halle Olympique

	CRD début d'exercice	Capital amorti	ortissement CT	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2024	7 349 702,15 €	234 682,92 €	0,00 €	279 817,88 €	514 500,80 €	7 115 019,23 €
2025	7 115 019,23 €	243 782,92 €	0,00 €	253 771,76 €	497 554,68 €	6 871 236,31 €
2026	6 871 236,31 €	253 236,59 €	0,00 €	182 015,93 €	435 252,52 €	6 617 999,72 €
2027	6 617 999,72 €	263 057,71 €	0,00 €	165 466,20 €	428 523,91 €	6 354 942,01 €
2028	6 354 942,01 €	273 260,55 €	0,00 €	168 012,89 €	441 273,44 €	6 081 681,46 €
2029	6 081 681,46 €	283 860,01 €	0,00 €	169 406,24 €	453 266,25 €	5 797 821,45 €
2030	5 797 821,45 €	294 871,52 €	0,00 €	166 909,85 €	461 781,37 €	5 502 949,93 €
2031	5 502 949,93 €	306 311,16 €	0,00 €	166 181,57 €	472 492,73 €	5 196 638,77 €
2032	5 196 638,77 €	318 195,61 €	0,00 €	161 680,76 €	479 876,37 €	4 878 443,16 €
2033	4 878 443,16 €	330 542,17 €	0,00 €	153 816,49 €	484 358,66 €	4 547 900,99 €
2034	4 547 900,99 €	343 368,86 €	0,00 €	147 424,43 €	490 793,29 €	4 204 532,13 €
2035	4 204 532,13 €	356 694,41 €	0,00 €	137 991,90 €	494 686,31 €	3 847 837,72 €
2036	3 847 837,72 €	370 538,26 €	0,00 €	127 672,51 €	498 210,77 €	3 477 299,46 €
2037	3 477 299,46 €	384 920,59 €	0,00 €	116 606,36 €	501 526,95 €	3 092 378,87 €
2038	3 092 378,87 €	399 862,42 €	0,00 €	103 184,68 €	503 047,10 €	2 692 516,45 €
2039	2 692 516,45 €	415 385,54 €	0,00 €	89 240,70 €	504 626,24 €	2 277 130,91 €
2040	2 277 130,91 €	431 512,60 €	0,00 €	74 754,09 €	506 266,69 €	1 845 618,31 €
2041	1 845 618,31 €	349 555,72 €	0,00 €	58 820,02 €	408 375,74 €	1 496 062,59 €
2042	1 496 062,59 €	329 918,62 €	0,00 €	47 449,08 €	377 367,70 €	1 166 143,97 €
2043	1 166 143,97 €	343 115,36 €	0,00 €	35 880,89 €	378 996,25 €	823 028,61 €
2044	823 028,61 €	356 839,97 €	0,00 €	23 849,96 €	380 689,93 €	466 188,64 €
2045	466 188,64 €	371 113,56 €	0,00 €	11 337,80 €	382 451,36 €	95 075,05 €
2046	95 075,05 €	95 075,05 €	0,00 €	798,03 €	95 873,08 €	0,00 €

III-6 LA DETTE GARANTIE

La dette garantie est constituée de 95 emprunts pour un montant de CRD de 29 070 111.46 €.

Propriétaire	Contrepartie	CRD	Fin	Indice	Taux	Risque
SOCIETE DECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE FCDC		327 827,46 EUR	01/09/2047	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,8881%	Livret A
SOCIETE DECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE FCDC		294 683,58 EUR	01/02/2048	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,8881%	Livret A
SOCIETE DECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE FCDC		13 095,64 EUR	01/09/2037	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,6315%	Livret A
SOCIETE DECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE FCDC		61 365,01 EUR	01/02/2038	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,6315%	Livret A
SOCIETE DECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE FCDC		118 228,41 EUR	01/09/2042	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,6000%	Livret A
SOCIETE DECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE FCDC		113 279,19 EUR	01/08/2043	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,8881%	Livret A
SOCIETE DECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE FCDC		223 765,45 EUR	01/08/2043	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,8881%	Livret A
SOCIETE DECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE FCDC		204 043,80 EUR	01/12/2043	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,6805%	Livret A
SOCIETE DECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE FCDC		387 363,12 EUR	01/12/2043	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,8881%	Livret A
SOCIETE DECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE FCDC		117 026,97 EUR	01/03/2045	Taux fixe à 1.59 %	1,5900%	Fixe
SOCIETE DECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE FCDC		58 143,48 EUR	01/06/2045	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,6805%	Livret A
SOCIETE DECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE FCDC		135 570,12 EUR	01/03/2045	Taux fixe à 1.59 %	1,5900%	Fixe
SOCIETE DECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE FCDC		58 143,48 EUR	01/06/2045	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,6805%	Livret A
SOCIETE DECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE FCDC		374 636,59 EUR	01/03/2045	Taux fixe à 1.59 %	1,5900%	Fixe
SOCIETE DECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE FCDC		268 752,03 EUR	01/06/2045	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,6805%	Livret A
SOCIETE DECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE FCDC		127 376,54 EUR	01/11/2070	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,8881%	Livret A
SOCIETE DECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE FCDC		420 678,68 EUR	01/11/2060	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,8881%	Livret A
SOCIETE DECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE FCDC		1 234 301,94 EUR	01/02/2047	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,6000%	Livret A
SOCIETE DECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE FCDC		345 714,13 EUR	01/02/2047	Taux fixe à 1.06 %	1,0600%	Fixe
SOCIETE DECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE FCDC		649 000,00 EUR	01/03/2054	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,7500%	Livret A
SOCIETE DECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE FCDC		370 000,00 EUR	01/03/2049	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,6000%	Livret A
SOCIETE DECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE FCDC		505 750,00 EUR	01/03/2054	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,7500%	Livret A
SOCIETE DECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE FCDC		841 500,00 EUR	01/03/2049	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,6000%	Livret A
SOCIETE DECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE FCDC		251 750,00 EUR	01/07/2050	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,7500%	Livret A
SOCIETE DECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE FCDC		2 648 250,00 EUR	01/07/2050	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,6000%	Livret A
SOCIETE DECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE FCDC		610 500,00 EUR	01/07/2055	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,7500%	Livret A
SOCIETE DECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE FCDC		1 550 000,00 EUR	01/07/2055	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,6000%	Livret A
SOCIETE DECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE FCDC		250 000,00 EUR	01/07/2055	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,6000%	Livret A
SOCIETE DECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE FCDC		153 750,00 EUR	01/07/2055	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,7500%	Livret A
OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	489 734,87 EUR	01/08/2059	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,6000%	Livret A
OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	580 621,07 EUR	01/08/2079	Livret A(Préfixé) + 0.39	3,3900%	Livret A
OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	445 609,62 EUR	01/08/2058	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,8000%	Livret A
OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	211 506,77 EUR	01/08/2078	Livret A(Préfixé) + 0.39	3,3900%	Livret A
OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	96 658,85 EUR	01/09/2033	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,2500%	Livret A
OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	74 096,46 EUR	01/09/2033	Taux fixe à 1.41 %	0,3507%	Fixe
OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	44 922,85 EUR	01/05/2079	Livret A(Préfixé) + 0.39	3,3900%	Livret A
OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	145 893,16 EUR	01/05/2060	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,6000%	Livret A
OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	132 451,55 EUR	01/05/2080	Livret A(Préfixé) + 0.39	3,3900%	Livret A
OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	81 779,36 EUR	01/05/2059	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,8000%	Livret A
OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	6 500,00 EUR	01/12/2059	Taux fixe à 0 %	0,0000%	Fixe
OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	15 000,00 EUR	01/12/2069	Taux fixe à 1.01 %	1,0100%	Fixe
OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	16 246,05 EUR	01/10/2060	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,6000%	Livret A
OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	22 280,74 EUR	01/10/2070	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,6000%	Livret A
OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	25 054,38 EUR	01/10/2070	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,8000%	Livret A
OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	29 566,01 EUR	01/10/2060	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,8000%	Livret A
OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	523 870,24 EUR	01/11/2061	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,6000%	Livret A
OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	188 622,42 EUR	01/11/2071	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,6000%	Livret A
OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	237 598,32 EUR	01/11/2060	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,8000%	Livret A
OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	86 049,08 EUR	01/11/2070	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,8000%	Livret A
OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	260 787,01 EUR	01/01/2062	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,6000%	Livret A
OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	235 895,61 EUR	01/01/2072	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,6000%	Livret A
OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	114 127,72 EUR	01/01/2061	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,8000%	Livret A
OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	106 022,20 EUR	01/01/2071	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,8000%	Livret A
OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	50 000,00 EUR	01/01/2060	Taux fixe à 0 %	0,0000%	Fixe
OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	150 000,00 EUR	01/01/2070	Taux fixe à 0.98 %	0,9800%	Fixe
OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	193 810,09 EUR	01/11/2035	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,2500%	Livret A
OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	138 682,56 EUR	01/11/2035	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,2500%	Livret A
OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	250 493,44 EUR	01/04/2062	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,8000%	Livret A
OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	126 492,94 EUR	01/04/2072	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,8000%	Livret A
OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	510 584,47 EUR	01/04/2063	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,6000%	Livret A
OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	240 027,76 EUR	01/04/2073	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,6000%	Livret A
OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	127 500,00 EUR	01/04/2071	Taux fixe à 0.92 %	0,9200%	Fixe
SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	263 383,93 EUR	01/09/2059	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,1100%	Livret A
SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	285 049,90 EUR	01/09/2069	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,1100%	Livret A
SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	466 381,80 EUR	01/09/2059	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,1100%	Livret A
SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	1 054 213,67 EUR	01/09/2059	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,1100%	Livret A
SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	497 897,71 EUR	01/09/2069	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,1100%	Livret A
SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	1 301 036,23 EUR	01/09/2059	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,1100%	Livret A
SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	191 944,19 EUR	01/10/2059	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,6000%	Livret A
SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	99 376,25 EUR	01/10/2069	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,6000%	Livret A
SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	110 569,13 EUR	01/10/2059	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,8000%	Livret A
SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	36 315,30 EUR	01/10/2069	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,8000%	Livret A
SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	52 371,57 EUR	01/04/2060	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,1100%	Livret A
SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	138 052,37 EUR	01/04/2060	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,6000%	Livret A
SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	196 940,71 EUR	01/04/2070	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,6000%	Livret A
SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	119 331,29 EUR	01/04/2060	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,8000%	Livret A
SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	72 833,39 EUR	01/04/2070	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,8000%	Livret A
SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	109 517,33 EUR	01/04/2060	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,1100%	Livret A
SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	59 550,59 EUR	01/04/2070	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,1100%	Livret A
SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	24 214,43 EUR	01/08/2060	Livret A(Préfixé) + 1.06	4,0600%	Livret A
SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	18 613,40 EUR	01/08/2070	Livret A(Préfixé) + 1.06	4,0600%	Livret A
SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	15 313,47 EUR	01/08/2060	Livret A(Préfixé) + 1.06	4,0600%	Livret A
SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	3 500,00 EUR	01/10/2059	Taux fixe à 0.61 %	0,6100%	Fixe
SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	1 125 683,42 EUR	01/08/2060	Livret A(Préfixé) + 1.06	4,0600%	Livret A
SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	185 500,00 EUR	01/10/2069	Taux fixe à 0.61 %	0,6100%	Fixe
SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	985 900,18 EUR	01/08/2060	Livret A(Préfixé) + 1.06	4,0600%	Livret A
SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	1 201 463,76 EUR	01/08/2070	Livret A(Préfixé) + 1.06	4,0600%	Livret A
SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	Crédit Foncier	833 068,30 EUR	20/03/2048	(Euribor 3M + 2.1)-Floor 0 sur Euribor 3M	5,7594%	Variable
SEM 4V	C.C.C.COOP	227 208,57 EUR	01/07/2038	Taux fixe à 1.5 %	1,5085%	Fixe
S.A.S Société AMENAGEMENT DE LA SAVOIE	CE	408 249,87 EUR	05/06/2030	Taux fixe à 1.25 %	1,2559%	Fixe
SAVOISIENNE HABITAT SA COOP PRODUC HLM	CDC	81 228,96 EUR	01/02/2063	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,1100%	Livret A
SAVOISIENNE HABITAT SA COOP PRODUC HLM	CDC	44 771,00 EUR	01/02/2073	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,1100%	Livret A
SAVOISIENNE HABITAT SA COOP PRODUC HLM	CDC	99 756,53 EUR	01/02/2063	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,6000%	Livret A
SAVOISIENNE HABITAT SA COOP PRODUC HLM	CDC	43 729,54 EUR	01/02/2073	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,6000%	Livret A
SAVOISIENNE HABITAT SA COOP PRODUC HLM	CDC	44 163,66 EUR	01/02/2063	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,1100%	Livret A

TOTAL CRD

29 070 111,46 EUR

Ces emprunts concernent uniquement des logements sociaux. En jaune, les emprunts délibérés, non démarrés.

III-7- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1-7-1 - Les principales dépenses d'investissement demandées par les services

Au budget primitif

Service	Libellé service	Imputation	Libellé de la dépense	Montant inscrit au budget
01010602	ADMINISTRATION GENERALE	205	RH CFN + RH KELIO ABNT	28 000,00 €
01010602	ADMINISTRATION GENERALE	21828	VOITURE SCE INFO	30 000,00 €
01010602	ADMINISTRATION GENERALE	21838	15K SERVEUR AD CONNECT + 30K SERVEUR + PC + BOITIER CYBERSECURITE	95 000,00 €
01010602	ADMINISTRATION GENERALE	21838	INFO RH	20 000,00 €
01010602	ADMINISTRATION GENERALE	21838	INFO LEADER	1 500,00 €
01010602	ADMINISTRATION GENERALE	21838	BORNE INTERACTIVE	- €
01010602	ADMINISTRATION GENERALE	21848	MOBILIER ACCUEIL	650,00 €
01010602	ADMINISTRATION GENERALE	21848	MOBILIER ASSEMBLE	1 040,00 €
01010602	ADMINISTRATION GENERALE	21848	MOBILIER INFO	3 000,00 €
01010602	ADMINISTRATION GENERALE	21848	MOBILIER RH	7 116,00 €
01010602	ADMINISTRATION GENERALE	21848	MOBILIER FINANCES	2 500,00 €
01010602	ADMINISTRATION GENERALE	21848	MOBILIER COMMANDE PUBLIQUE	3 600,00 €
01010602	ADMINISTRATION GENERALE	2185	TELEPHONE INFO	8 000,00 €
	Total ADMINISTRATION GENERALE			200 406,00 €
01010604	BAT ARPEGE	21351	REMPLACEMENT STORE ARPEGE	30 000,00 €
01010604	BAT ARPEGE	21351	REMPLACEMENT PROTECTION SOLAIRE ARPEGE	60 000,00 €
01010604	BAT ARPEGE	21351	TOITURE PHOTOVOLTAIQUE ARPEGE	180 000,00 €
01010604	BAT ARPEGE	21351	ETANCHEITE ARPEGE	70 000,00 €
01010604	BAT ARPEGE	21848	MOBILIER SALLE 2 + CHAISES 2 ETAGES	8 000,00 €
	Total BAT ARPEGE			348 000,00 €
01010605	BAT CENTRE TECHNIQUE	2115	RACHAT TERRAIN BUDGET ZONE	76 413,48 €
01010605	BAT CENTRE TECHNIQUE	21351	AMENAGEMENT PLATFOME STATIONNEMENT	40 000,00 €
	Total BAT CENTRE TECHNIQUE			116 413,48 €
01010608	BAT GENDARMERIE BEAUFORT	2313	GENDARMERIE BEAUFORT	1 553 000,00 €
	Total BAT GENDARMERIE BEAUFORT			1 553 000,00 €
01010610	BAT LE CONFLUENT	21351	REMPLACEMENT PALLISADE GALUPETTE	9 000,00 €
01010610	BAT LE CONFLUENT	21351	REMPLACEMENT 2ND BAIE VITREE	15 000,00 €
01010610	BAT LE CONFLUENT	21351	SOL AMORTISSEMENT	6 000,00 €
	Total BAT LE CONFLUENT			30 000,00 €
01010614	CHENIL	2031		5 000,00 €
01010614	CHENIL	21828	VEHICULE	30 000,00 €
01010614	CHENIL	2188		4 000,00 €
	Total CHENIL			39 000,00 €
01010615	BAT CINEMAS	2188	RELAMPING CINEMA	25 000,00 €
	Total BAT CINEMAS			25 000,00 €
01010616	BAT MEDIA ALBERTVILLE	2313	TRAVAUX MEDIA ALB	600 000,00 €
	Total BAT MEDIA ALBERTVILLE			600 000,00 €
01010618	EC MEDIA RESEAU	2158		5 600,00 €
01010618	EC MEDIA RESEAU	2181		5 100,00 €
01010618	EC MEDIA RESEAU	21838	INFO MEDIATHEQUE	25 000,00 €
	Total EC MEDIA RESEAU			35 700,00 €
01010619	BAT MEDIA UGINE	21351	MOE ETUDE	10 000,00 €
01010619	BAT MEDIA UGINE	21351	RENOVATION TOIRURE 530m*245€/m	130 000,00 €
	Total BAT MEDIA UGINE			140 000,00 €
01010623	EC MUSIQUE INTER	21838	INFO EMD	17 500,00 €
01010623	EC MUSIQUE INTER	2188	INSTRUMENTS	25 000,00 €
	Total EC MUSIQUE INTER			42 500,00 €
01010624	BAT MUSIQUE UGINE	21351	ECRAN CANTONNEMENT ATRIUM RDC	3 000,00 €
01010624	BAT MUSIQUE UGINE	21351	CLOISON COUPE FEU ENTRE LOCAL CTA ET PARTITION	3 500,00 €
	Total BAT MUSIQUE UGINE			6 500,00 €
01010625	BAT THEATRE	21351	REMPLACEMENT CTA (theatre)	- €
01010625	BAT THEATRE	21351	EXTENSION SYSTEME DETECTION INCENDIE	40 000,00 €
01010625	BAT THEATRE	21351	TRAVAUX CONFORMITE COMMISSION SECURITE	15 000,00 €
	Total BAT THEATRE			55 000,00 €
01010626	ENTRETIENS COURS EAUX	2128	TRAVAUX RUISSEAU TREJOIE (dans Gemapi)	18 000,00 €
	Total ENTRETIENS COURS EAUX			18 000,00 €

Service	Libellé service	Imputation	Libellé de la dépense	Montant inscrit au budget
01010629	ES GYMNASSE BEAUFORT	2181	ENSEIGNE GYMNASSE + 3 PROJECTEURS EXTERIEUR	4 000,00 €
	Total ES GYMNASSE BEAUFORT			4 000,00 €
01010630	ES GYMNASSE FRONTENEX	21351	RESTRUCTURATION GYMNASSE FRONTENEX - PROJET 1M ET 1M5 MOE 10%	100 000,00 €
	Total ES GYMNASSE FRONTENEX			100 000,00 €
01010640	HABITAT	21838	INFO HABITAT	3 600,00 €
01010640	HABITAT	21848	BUREAU HABITAT	1 500,00 €
	Total HABITAT			5 100,00 €
01010642	POLE URBANISME	202	Etudes SCOT	20 000,00 €
01010642	POLE URBANISME	21848	INFO URBA	1 500,00 €
	Total POLE URBANISME			21 500,00 €
01010646	SERVICES TECHNIQUES	2031	Etude pour répondre à l'obligation règlementaire du décret BACS échéance 2	25 000,00 €
01010646	SERVICES TECHNIQUES	2051	LOGICIEL BATIREGISTRE 10K PAR ANNEE PAYE TOUS LES TROIS ANS	30 000,00 €
01010646	SERVICES TECHNIQUES	21351	ACCESIBILITE BATIMENT	20 000,00 €
01010646	SERVICES TECHNIQUES	2158	PPI RENOUELEMENT MATERIEL	5 000,00 €
01010646	SERVICES TECHNIQUES	21828	VOITURE	25 000,00 €
01010646	SERVICES TECHNIQUES	21828	PICKUP AVEC SCE SENTIER	35 000,00 €
01010646	SERVICES TECHNIQUES	21838	INFO ST	4 800,00 €
01010646	SERVICES TECHNIQUES	21848	MOBILIER ST 10 POSTES	20 000,00 €
01010646	SERVICES TECHNIQUES	21848	1 poste de travail pour gestionnaire technique des équipements d'Arlyserre	2 000,00 €
01010646	SERVICES TECHNIQUES	2188		1 000,00 €
	Total SERVICES TECHNIQUES			167 800,00 €
01010649	ZONES ECONOMIQUES	2031	frais études, analyse environnement, analyse des sols	20 000,00 €
01010649	ZONES ECONOMIQUES	2111	TRANSFERT TERRAIN LAVANCHE	142 257,60 €
01010649	ZONES ECONOMIQUES	2111	achats terrains	182 742,40 €
01010649	ZONES ECONOMIQUES	2115	HUISSIERS NOTAIRES AVOCATS	12 000,00 €
01010649	ZONES ECONOMIQUES	2115	PREEMTION BAT ECO	100 000,00 €
01010649	ZONES ECONOMIQUES	2128	TRAVAUX VOIRIE PONT ITALIEN	100 000,00 €
01010649	ZONES ECONOMIQUES	21328	ACHAT BTS 3M + TRAVAUX BATS ECO + DIAG 7K	3 447 000,00 €
01010649	ZONES ECONOMIQUES	2313	BATIMENT LAVANCHE	50 000,00 €
	Total ZONES ECONOMIQUES			4 054 000,00 €
01010650	SENTIERS APN	2181	TRAVAUX ACCROBATIQUE MAIN COURANTE	5 000,00 €
01010650	SENTIERS APN	2128	TRAVAUX AMENAGEMENT	42 000,00 €
01010650	SENTIERS APN	2128	BROUETTE THERMIQUE + DEBROUSSAILLEUSE	6 000,00 €
01010650	SENTIERS APN	21828	1 OU 2 VEHICULE 4X4 PICK UP AVEC LES SERVICE TECHNIQUE	40 000,00 €
01010650	SENTIERS APN	2188	RENOUELEMENT RIR (GRAND PANNEAUX)	8 000,00 €
	Total SENTIERS APN			101 000,00 €
01010653	BAT AVE JJAURES	21351	RENOVATION SOL PELICAN	25 000,00 €
01010653	BAT AVE JJAURES	21351	CREATION SALLE ARCHIVE	12 000,00 €
01010653	BAT AVE JJAURES	21848	MOBILIER SALLE ARCHIVES	2 000,00 €
	Total BAT AVE JJAURES			39 000,00 €
01010656	MOBILITES	2031	Transbeaufortaine + Passerelle de Gilly	50 000,00 €
01010656	MOBILITES	2181	JALONNEMENT + AIRE DE SERVICE + VELOSTATION	100 000,00 €
	Total MOBILITES			150 000,00 €
01010659	SIG	21578	PERCHE DE GEOMETRE + OUTILLAGE RELEVÉ	25 000,00 €
01010659	SIG	21838	INFO SIG	4 000,00 €
01010659	SIG	21578	VEHICULE RECRUTEMENT RELEVÉ PATRIMONIAL	30 000,00 €
	Total SIG			59 000,00 €

Service	Libellé service	Imputation	Libellé de la dépense	Montant inscrit au budget
01010660	AGRICULTURE ET FORET	2111	ACHAT TERRAIN AGRICOLE	50 000,00 €
01010660	AGRICULTURE ET FORET	2128	REALISATION SENTIER PEDAGOGIQUE LAC GRESY	50 000,00 €
01010660	AGRICULTURE ET FORET	21351	ARROSAGE PLATFOME BOIS	10 000,00 €
01010660	AGRICULTURE ET FORET	21352	investissements PFBE: tunnel, goudron et/ou arrosage	55 000,00 €
	Total AGRICULTURE ET FORET			165 000,00 €
01010661	GV AIRE ACCUEIL	2158	FOURNITURE MACHINE	5 000,00 €
	Total GV AIRE ACCUEIL			5 000,00 €
01010662	GV AIRE GRAND PASSAGE	2158		2 000,00 €
	Total GV AIRE GRAND PASSAGE			2 000,00 €
01010663	GV TERRAINS FAMILIAUX	2111	TERRAIN LA BATHIE	2 500,00 €
	Total GV TERRAINS FAMILIAUX			2 500,00 €
01010666	ENERGIE CLIMAT	2188	CAMERA THERMIQUE + APPRAIL DE MESURE	1 000,00 €
	Total ENERGIE CLIMAT			1 000,00 €
01010667	SMART AGGLO	2051	POUR LOGICIEL CONTRAT	100 000,00 €
	Total SMART AGGLO			100 000,00 €
01010669	ZONE PETIT MARAIS	202	Etudes des sols	5 000,00 €
01010669	ZONE PETIT MARAIS	2031	études environnements	55 000,00 €
01010669	ZONE PETIT MARAIS	21328	ATTESTATION SISMIQUE + FRAIS ETUDE + NOTAIRE HUISSIER ET AVACATS	20 000,00 €
01010669	ZONE PETIT MARAIS	2111	FRAIS NOTAIRE	5 500,00 €
01010669	ZONE PETIT MARAIS	2115	FRAIS NOTAIRE	2 500,00 €
01010669	ZONE PETIT MARAIS	2313	TRAVAUX DEPOLLIER + RICHARD + FRAIS NONORAIRE	922 000,00 €
	Total ZONE PETIT MARAIS			1 010 000,00 €
01010701	DECHETTERIE TRAITEMENT	21351	travaux dech La Bathie : réameangemnt sortie , aménagement bache incendi	100 000,00 €
01010701	DECHETTERIE TRAITEMENT	21351	Bavette benne gravats + rails de guidage décheteries	3 500,00 €
01010701	DECHETTERIE TRAITEMENT	2188	abri soleil dechet gilly pour accueil haut de quai	4 000,00 €
01010701	DECHETTERIE TRAITEMENT	2188	Defébrilateurs	1 300,00 €
	Total DECHETTERIE TRAITEMENT			108 800,00 €
01010703	OMR COLLECTE	2188	composteurs collectifs	2 900,00 €
	Total OMR COLLECTE			2 900,00 €
01010705	CS COLLECTE	2152	Genie civil Hors AP	40 000,00 €
01010705	CS COLLECTE	2152	AP CP GENIE CIVIL	400 000,00 €
01010705	CS COLLECTE	2188	Contenants Hors AP : Colonnes 120000 + Bacs 35000 + Cuves métalliques CSE	205 000,00 €
01010705	CS COLLECTE	2188	AP CP CONTENANTS CSE	400 000,00 €
01010705	CS COLLECTE	2313	Local de tri Venthon	1 000 000,00 €
	Total CS COLLECTE			2 045 000,00 €
01010706	CS TRAITEMENT	21318	Acquisition centre tri terre neuve gilly de SD + frais de notaire	30 000,00 €
	Total CS TRAITEMENT			30 000,00 €
01010707	EXPLOITATION	21318	Travaux debourbeur locaux collecte en attente etude service de l'eau : statio	100 000,00 €
01010707	EXPLOITATION	21828	kangoo régie des bacs	30 000,00 €
01010707	EXPLOITATION	21828	Camion BOM 26 tonnes GNV	350 000,00 €
01010707	EXPLOITATION	21838	2 pc portable pour tuilage + 3 écrans + 1 minibureau + Bras double	6 000,00 €
01010707	EXPLOITATION	21351	3000€ camera compacteurs cartons NDB + 20 000€ camera dech Ugine	23 000,00 €
01010707	EXPLOITATION	21848	Amenagement nouveaux bureaux suite aux différents recrutements	6 000,00 €
	Total EXPLOITATION			515 000,00 €
01010708	ECO PARCS	2128	Etudes ICPE Zone de gravats / route accès beaufort 60 000€ + 10 000€ MOE	70 000,00 €
01010708	ECO PARCS	21351	Borne GNV provisoire	70 000,00 €
01010708	ECO PARCS	21351	Climatisation bungalow (sécurité système informatique)	10 000,00 €
01010708	ECO PARCS	21351	Travaux refection voirie acces locaux	60 000,00 €
01010708	ECO PARCS	2313	Zone gravats : travaux passage à gue + bassin réserve incendie	100 000,00 €
	Total ECO PARCS			310 000,00 €
01010709	QUAI	21351	2 portes sectionnelles quai *13000 + 55 000€ pont bascule et terrassement q	80 000,00 €
	Total QUAI			80 000,00 €
	Total général			12 288 119,48 €

A la Halle Olympique

imputation	Libellé de la dépense	Montant inscrit au budget
2031	ETUDE GLOBALE GESTION DU CHAUFFAGE	20 000,00
2031	ETUDE DOSSIER LOI SUR L'EAU	20 000,00
	TOTAL DU 2031	40 000,00
21351	ECLAIRAGE LED	130 000,00
21351	CREATION PETITE BOITE JAUGE	20 000,00
21351	IMPREVU GROS TRAVAUX GROUPE FROID	10 000,00
21351	TRAVAUX BUREAU	10 000,00
21351	BARDAGE PATINOIRE	12 000,00
21351	REPRISE HYDRAULIQUE ADOUCISSEUR	4 500,00
21351	REPRISE HYDRAULIQUE VERS SURFACEUSE	4 500,00
21351	ASCENSEUR POUR ESPACE EXPOSITION	40 000,00
	TOTAL 21351	231 000,00
2181	PARAVENTS SALLE SEMINAIRE	2 000,00
	TOTAL 2181	2 000,00
21838	TABLETTE GRAPHIQUE	600,00
21838	WATCHGUARD FIREBOX	5 000,00
21838	PC MATHILDE	1 800,00
	TOTAL 21838	7 400,00
2188	PANNEAUX BASKETS	20 000,00
2188	TONDEUSE BORDURE	4 000,00
2188	PRISES ESCALADE	3000,00
2188	PATINS	2500,00
2188	BALLON ECS	4000,00
	TOTAL2188	33 500,00
	TOTAL INVESTISSEMENTS ARBITRES	313 900,00

Aux équipements aquatiques

SERVICE	Libellé de la dépense	Montant inscrit au budget
GILLY-SUR-ISERE	création local ménage niveau -1	10 000,00 €
GILLY-SUR-ISERE	Isolation gaines, panneaux cloison cabines vestiaires	16 000,00 €
GILLY-SUR-ISERE	Renouvellement NAS serveur, demande informatique	2 000,00 €
GILLY-SUR-ISERE	Reconditionnement filtre et remplt masse filtrante, matériel pédagogique, monob	45 000,00 €
TOTAL GENERAL		73 000,00 €
BEAUFORT	Travaux de carrelage, peinture, peinture charpente, remplt douches ext.	10 000,00 €
BEAUFORT	lignes eau compétition, lot parasols, matériel pédagogique, autolaveuse	5 000,00 €
TOTAL GENERAL		15 000,00 €
FRONTENEX	Climatisation accueil	4 000,00 €
FRONTENEX	lot parasols, matériel pédagogique, remplt ballon eau chaude sanitaire	1 200 €
FRONTENEX	remplt échangeur de chauffe bassins	4 500,00 €
FRONTENEX	Matériel pédagogique, parasol	5 500,00 €
TOTAL GENERAL		15 200,00 €
PLAN D'EAU DE GRIGNON	DEMOLITION DU BATIMENT SABLA	51 000,00 €
PLAN D'EAU DE GRIGNON	Dalle beton sous tables, remplt grillage, signalétique, creation circuit vtt	14 000,00 €
TOTAL GENERAL		65 000,00 €
PLAN D'EAU GRESY	Aménagement aire de loisirs (toilettes seches, panneaux ris, borne réparation vélo	60 000,00 €
PLAN D'EAU GRESY	lignes eau et bouées - médiation ste peche, signalétique, tables pic nique	9 500,00 €
TOTAL GENERAL		69 500,00 €
LAC DE STE HELENE	Signalétique et plantation arbres	1 500,00 €
TOTAL GENERAL		1 500,00 €
MONTANT TOTAL		360 700,00 €

A la Maison de Santé

Pour 2025 : 803 000 € (cf. AP/CP)

1-7-2- Les AP/CP

Cinq AP/CP sont en cours ou à créer :

- **Sur le budget principal :**

P01 – PLATEFORMES POINT APPORT VOLONTAIRE DECHETS
Total de l'Autorisation de Programme : 3 200 000 € sur 4 ans
Crédit de Paiement (CP) annuel : 800 000 €/an.
Date de vote : 14/12/2023

P002 – GENDARMERIE DE BEAUFORT
Total de l'Autorisation de Programme : 2 502 800 €
2024 : 660 000 € 2025 : 1 553 000 € 2026 : 289 800 €
Les travaux n'ayant pas débutés, cette autorisation de programme sera lissée sur 2025 – 2027.
Date de vote : 14/12/2024

P003 – DOME ALBERTVILLE
Total de l'Autorisation de Programme : 900 000 €
Opération OP003 : Rénovation médiathèque : 900 000 €
2024 : 100 000 € 2025 : 600 000 € 2026 : 200 000 €
Date de vote : 27/06/2024
Les travaux n'ayant pas débutés, cette autorisation de programme sera lissée sur 2025 – 2026.

- **Sur le budget équipements aquatiques**

P004 – TOITURE CENTRE ATLANTIS (PISCINE)
Total de l'Autorisation de Programme : 500 000 €
Opération OP004 : toiture centre Atlantis : 500 000 €
2025 : 50 000 € 2026 : 450 000 €
A voter au moment du budget.

- **Sur le budget Maison de Santé**

P005- MAISON DE SANTE GILLY/ISERE
Total de l'Autorisation de Programme : 2 045 000 € HT
2025 : 803 900 € 2026 : 650 100 € 2027 : 591 000 €
A voter au moment du budget.

Deux subventions ont été attribuées : DETR pour 200 000 € HT et Département pour 400 000 € HT.
Une demande de subvention de 200 000 € auprès de la Région est en attente de réponse.

III-8 LES SUBVENTIONS D'EQUILIBRE DU BP AUX BUDGETS ANNEXES

Pour 2024, il s'agit des crédits budgétaires ouverts (sauf pour l'Aérodrome où une délibération sera prise au conseil de novembre pour approuver le versement de la subvention) qui seront réajustés au conseil de décembre 2024.

Pour 2025, il s'agit des sommes nécessaires à l'équilibre budgétaire.

FONCTIONNEMENT

	Equipements aquatiques	Halle Olympique	Transports	Aerodrome	CIAS
2019	1 150 000,00 €	1 091 000,00 €	1 565 000,00 €	45 000,00 €	2 300 000,00 €
2020	1 500 800,00 €	1 056 000,00 €	980 000,00 €	45 000,00 €	2 300 000,00 €
2021	1 684 445,00 €	938 801,00 €	1 940 000,00 €	54 600,00 €	2 000 000,00 €
2022	1 358 428,00 €	926 988,00 €	1 592 123,00 €	58 620,00 €	2 000 000,00 €
2023	1 688 484,00 €	1 097 241,00 €	1 838 823,00 €	60 900,00 €	2 600 000,00 €
<i>Subventions équilibre crédits</i>					
2024	1 985 611,00 €	1 486 583,00 €	2 607 704,00 €	90 000,00 €	2 600 000,00 €
BP 2025	1 787 228,00 €	1 400 306,00 €	2 859 397,00 €	149 506,00 €	2 900 000,00 €

INVESTISSEMENT

<i>Subventions équilibre crédits</i>				
2024	- €	500 000,00 €	- €	- €
2025	195 205,00 €	265 158,00 €	227 805,00 €	

IV - EVOLUTION DES RECETTES DE LA COLLECTIVITE

IV-1 LA FISCALITE

▪ TAXE ADDITIONNELLE SUR LE FONCIER NON BATI

Le montant est légèrement supérieur à celui notifié 2024 : 52 000 €

▪ TAXE D'HABITATION

La réforme de la TH entraine une perte de dynamique. Depuis le 01 janvier 2023, la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires. Le territoire comprend environ 1/3 de résidences secondaires.

La valeur locative cadastrale est revalorisée tous les ans en fonction de la variation de l'indice à la consommation.

Il a été pris le montant notifié en 2024 augmenté de 2 % soit 2 680 000 €.

▪ FRACTION DE LA TVA

Ne connaissant pas la dynamique de la TVA, la fraction de la TVA sera donc maintenue à la somme notifiée lors du prévisionnel 2024, à savoir 8 086 000 € (arrondi).

▪ TAXE FONCIERE BATIE

Il a été pris le montant notifié en 2024, augmenté de 2 % soit 7 836 364 €.

▪ TAXE FONCIERE NON BATIE

Il a été pris le montant notifié en 2024, augmenté de 355 €.

IV-2 - LES DOTATIONS ET LE FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DES RESSOURCES

- **FNGIR**

Le montant proposé est égal à la somme perçue en 2023 soit **4 753 185 €**.

- **DOTATION DE COMPENSATION DE LA REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE**

Le montant proposé est égal à la somme notifiée en 2024 soit 2 460 776 € diminuée de 2 %, c'est-à-dire 2 411 560 €.

- **ALLOCATIONS COMPENSATRICES**

Les allocations compensatrices du foncier seront arrondies à l'inférieur, soit 664 000 € pour la TF et 3 292 000 € pour la CFE.

- **DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (dotation de compensation)**

Elle sera maintenue à 4 105 392 €.

- **DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (Dotation d'intercommunalité)**

Elle sera maintenue à 2 230 000 € (arrondie).

- **DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DOTATION TOURISTIQUE)**

Cette dotation, qui était gelée depuis 1993, a bénéficié d'une évolution en 2023, soit 380 349 €. La même somme sera reconduite en 2024.

IV-3- LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)

Le produit attendu de la taxe est de 11 052 041 €.

IV-4- LA TAXE GEMAPI

Les élus de la commission finances proposent un produit attendu de 1 700 000 € (1 600 000 € en 2024).

Aussi l'estimation des recettes fiscales et dotations de l'état à ce stade est-elle récapitulée comme suit :

Libellé	Réalisé CA 2021	Réalisé CA 2022	Réalisé CA 2023	Prévisionnel BP 2024	Notifié prévisionnel 2024	Prévisionnel BP 2025
Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.)	8 542 832	9 486 579	10 161 173	10 470 103	10 650 640	10 863 653
TVA (C.V.A.E.)	4 532 774	4 400 187	4 926 822	4 400 187	5 050 801	5 000 000
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (I.F.E.R.)	1 629 344	1 647 169	1 755 532	1 700 000	1 799 432	1 799 000
Taxe Sur les Surfaces Commerciales (T.A.S.C.O.M.)	880 421	895 813	884 474	890 000	815 639	815 000
Taxe additionnelle sur Foncier Non Bâti (TAFNB)	40 941	51 353	50 220	51 353	51 645	52 000
Taxe d'Habitation (T.H.)	2 289 609	2 452 094	2 758 667	2 704 979	2 691 900	2 680 000
Fraction de TVA (TH)	6 921 205	7 594 332	7 731 827	7 911 000	8 085 934	8 086 000
Taxe Foncière sur le Bâti (T.F.B.)	6 580 266	6 850 901	7 338 638	7 554 999	7 682 710	7 836 364
Taxe Foncière sur le Non Bâti (T.F.N.B.)	166 236	176 296	192 343	194 000	199 486	200 000
FNGIR	4 753 185	4 753 185	4 753 185	4 753 185	4 753 185	4 753 185
TEOM	8 628 285	9 046 820	10 436 188	10 717 150	10 835 334	11 052 041
GEMAPI	1 094 347	1 230 397	1 393 740	1 600 000	1 600 000	1 700 000
Taxe de Séjour	313 110	419 723	484 450	360 000	360 000	500 000
Rôle supplémentaire/complémentaire Contributions directes	255 265	139 272	73 897			
Rôle supplémentaire/complémentaire TEOM	9 895	3 756	38 684			
Rôle supplémentaire/complémentaire GEMAPI	5 217	4 063	3 508			
Régularisation de TVA	9 171					
Total des Impôts et Taxes	46 652 103	49 151 940	52 983 348	53 306 956	54 576 706	55 337 243
Compensation au titre de la réforme de la T.P. (DCRTP)	2 475 420	2 475 420	2 475 420	2 425 911	2 460 776	2 411 560
Allocations compensatrices CFE	3 486 440	3 188 789	3 505 306	2 900 000	3 292 989	3 292 000
Allocations compensatrices Taxes Foncières (bâti et non bâti)	579 993	607 521	669 383	595 000	664 787	664 000
Dotations de Compensation (DGF)	4 293 020	4 198 850	4 174 473	4 150 000	4 105 392	4 105 392
Dotations d'intercommunalité (DGF)	2 195 614	2 211 886	2 225 610	2 225 610	2 230 995	2 230 000
Dotations Groupement Touristique (DGF)	375 891	375 891	378 096	378 096	380 349	380 349
Total des Dotations et Compensations	13 518 028	13 058 357	13 428 288	12 674 617	13 135 288	13 083 301
TOTAL des Recettes fiscales globales	60 170 131	62 210 297	66 411 636	65 981 573	67 711 994	68 420 544